



AG du 2 avril 2026

## POUVOIR

(A remettre à votre mandataire ou à la MJC Jean Cocteau)

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Adhérent (e) à la MJC Jean Cocteau et étant dans l'impossibilité de participer à :

**l'assemblée générale ordinaire du jeudi 2 avril 2026 à 19h00**

Donne pouvoir à Mme ou M. \_\_\_\_\_

Pour me représenter et en conséquence assister à la dite assemblée, prendre part et voter, en mon nom, sur les points mis à l'ordre du jour.

Date :

Signature :

- Sont électeurs les adhérents âgés de plus de 16 ans révolus et le représentant légal pour les enfants de moins de 16 ans, à jour de leur adhésion, les membres élus, de droit et associés du Conseil d'Administration.
- L'association accepte le vote par procuration. Les pouvoirs doivent être nominatifs. Les pouvoirs remis en blanc sont répartis entre les administrateurs et adhérents (es) présents (es). Chaque membre votant présent (personne physique ou morale), dispose de 3 pouvoirs écrits.